

CATALOGUE DES PRESTATIONS

2019

Service d'Interventions Techniques Constructeur



TARIFS DU 1^{ER} FÉVRIER 2019 AU 31 DÉCEMBRE 2019



// DEUX MARQUES DU GROUPE ATLANTIC

Chauffage de l'eau, de l'air, climatisation et ventilation,

le GROUPE ATLANTIC développe des solutions performantes, compétitives et respectueuses de l'environnement. Distribuées dans plus de 70 pays, elles sont destinées aux maisons individuelles, habitat collectif, bureau, commerces, écoles, aéroports, hôpitaux et tous les autres bâtiments tertiaires.



- // 13 marques spécialistes et leaders dans leur domaine
- // 7100 collaborateurs dont 3200 à l'international
- // 23 sites industriels : 11 en France et 12 à l'international
- // 1,66 Md d'euros de chiffre d'affaires dont 40% à l'international
- // 4% du chiffre d'affaires dédié aux produits nouveaux et futurs

// www.groupe-atlantic.com



2019

SOMMAIRE



1

NOTRE OFFRE DE SERVICES POUR VOUS ACCOMPAGNER SUR VOS CHANTIERS

Notre Service d'Interventions Techniques Constructeur (SITC) . . .	p.4
Mises en service dans le respect de la F-GAS.	p.6

2

PRESTATIONS ET TARIFS : MISE EN SERVICE, CONTRAT D'ENTRETIEN

Poêle à granulés	p.7
Pompe à chaleur air/eau et eau/eau.	p.8
Chaudière hybride gaz / PAC.	p.10
Chaudière hybride gaz / solaire	p.12
Chaudière murale gaz	p.13
Pompe à chaleur air/air ou Climatisation	p.14
Chauffe-eau thermodynamique split et air extrait	p.16
Chauffe-eau solaire	p.18

3

FORMULAIRES DEMANDES DE MISE EN SERVICE

Poêle à granulés	p.20
Pompe à chaleur air/eau et eau/eau.	p.21
Chaudière hybride gaz / PAC.	p.22
Chaudière hybride gaz / solaire	p.23
Pompe à chaleur air/air ou Climatisation	p.24
Chauffe-eau solaire Atlantic	p.25
Chauffe-eau thermodynamique split Atlantic	p.26
Chauffe-eau sur air extrait Atlantic	p.27
Chauffe-eau thermodynamique split Thermor.	p.28
Chauffe-eau sur air extrait Thermor.	p.29
Chauffe-eau solaire Thermor	p.30

4

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Demande d'ouverture de compte.	p.31
Comment bénéficier de ces services ?	p.32
Garanties.	p.33

Les tarifs et conditions de garantie indiqués dans cette brochure ne sont pas contractuels.

Vous accompagner sur vos chantiers

POUR VOUS ACCOMPAGNER SUR VOS CHANTIERS, NOUS METTONS À VOTRE DISPOSITION, SUR CERTAINS DÉPARTEMENTS, NOTRE SERVICE D'INTERVENTIONS TECHNIQUES CONSTRUCTEUR



+ Gagnez en tranquillité

Bénéficiez de l'expertise de nos **90 techniciens** spécialistes de nos produits, régulièrement formés en lien direct avec nos services R&D. C'est l'assurance d'une **prestation de qualité**. Nos techniciens disposent d'un stock de pièces détachées dans leur véhicule.

+ Une simplicité de gestion

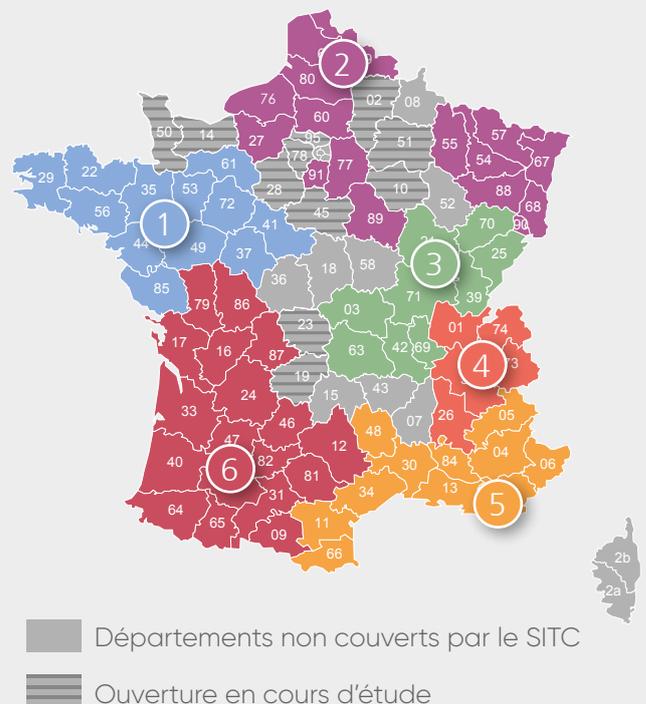
Faire appel au service constructeur permet de **gérer efficacement les incidents en période de garantie**. Le particulier est directement pris en charge **via un numéro de téléphone dédié**.

Vous découvrirez dans ce catalogue l'ensemble des prestations proposées sur nos produits, notamment tous nos produits hybrides.

L'équipe technique sur le terrain

- 1 Ouest**
Responsable technique : Nicolas Le Mat
- 2 Nord**
Responsables techniques : Adam Malysa et Frédéric Felix
- 3 Bourgogne/Auvergne**
Responsable technique : Julien Lafortune
- 4 Rhône-Alpes**
Responsable technique : Hervé Marie
- 5 Sud Est**
Responsable technique : Ghislain Calabro
- 6 Sud Ouest**
Responsable technique : Nicolas Debien

Hors zones couvertes, nous pouvons vous communiquer la liste de nos stations techniques agréées.



Une équipe à votre service



L'équipe du SITC à l'occasion du séminaire annuel 2018

Une équipe de 115 collaborateurs dont 90 techniciens intervenant sur les chantiers :

- mise en service, qui permet de bénéficier d'1 an de garantie supplémentaire
- prise en main
- entretien et dépannage

Nos techniciens sont formés à l'ensemble des solutions de confort thermique du Groupe Atlantic

43 000 interventions
par an dont 13 000
mises en service



+ Nous contacter

Pour tous renseignements, vous pouvez contacter notre Service d'Interventions Techniques Constructeur

Tél : 04 72 10 27 79 Fax : 04 72 45 21 95
interventions-constructeur@groupe-atlantic.com

Horaires du lundi au
vendredi :
08h00-12h30
13h30-18h00

Mises en service dans le respect de la F-GAS

DÉVELOPPEZ VOTRE
ACTIVITÉ CLIMATISATION,
PAC ET CHAUFFE-EAU
THERMODYNAMIQUE DANS LE
RESPECT DE LA F-GAS



+ Le Service d'Interventions Techniques Constructeur Atlantic et Thermor réalise des mises en service à la demande des distributeurs et des installateurs.



Envoyer à interventions-constructeur@atlantic.com :

- Le CERFA pré-rempli et signé par le « Distributeur » et l'« Acquéreur »
- La fiche de demande de mise en service signée et tamponnée
- Le bon de commande (vous pouvez aussi mettre le numéro de votre commande sur la fiche de demande de mise en service dans la case prévue à cet effet)

Toutes les prestations
de mises en service
sont réalisées par
nos propres équipes

NOS ENGAGEMENTS

- Vous retourner le CERFA complété et signé **sous 48h maxi** (avec le numéro d'intervention comme référence)
- **Vous contacter** pour la prise de rendez-vous avec votre client installateur

+ Solliciter nos stations SAV agréées présentes partout en France

La liste de nos stations SAV agréées est disponible sur :

www.atlantic.fr > CONSEILS & IDÉES > ASSISTANCE > ASSISTANCE SAV

Poêle à granulés



MISE EN SERVICE

La mise en service comprend :

- le **contrôle du respect des préconisations** d'installation du constructeur
- le **contrôle des raccordements électriques, de la tension d'alimentation, et du raccordement éventuel du thermostat**
- le **contrôle du raccordement du conduit de fumée**
- le **premier chargement en granulés de l'appareil** (certifiés DIN+, ITEBE, ÖNORM M7135 fournis par l'utilisateur)
- l'**allumage de l'appareil et essais**
- le **paramétrage si besoin** : débit granulés, extraction, puissance
- les **explications du fonctionnement et des réglages de l'installation**
- l'**envoi par mail d'un rapport** de mise en service

La mise en service, réalisée par un technicien Atlantic, donne droit à :

- un **service d'intervention** (main-d'œuvre et déplacement) gratuit pendant l'année suivant la mise en service
- un **an de garantie supplémentaire** sur les pièces

La mise en service est comprise dans le prix de notre poêle à granulés.

N'hésitez pas à nous contacter pour la réaliser !



NUANCE

Pour tous renseignements sur la mise en service par le SITC, vous pouvez nous contacter au :

 **04 72 10 27 79**



Les pré-requis à la mise en service d'un poêle à granulés sont consultables en p.22

* 5 ans corps de chauffe si entretien annuel réalisé par un professionnel. Se référer à la p.35 des garanties

** 3 ans pièces + 1 an main d'œuvre si mise en service par SITC ou SAV agréé

Pompe à chaleur



MISE EN SERVICE

La mise en service comprend, selon les produits :

- le contrôle du respect des préconisations d'installation du constructeur
- le raccordement du circuit frigorifique
- le contrôle de l'étanchéité à l'azote
- le tirage au vide du circuit frigorifique
- le contrôle du raccordement électrique et des tensions
- l'ouverture des vannes et mise en route
- les tests d'étanchéité
- le paramétrage et explications
- l'appairage des sondes si nécessaire
- l'envoi par mail d'un rapport de mise en service
- l'envoi d'un certificat d'étanchéité du circuit frigorifique

La mise en service, réalisée par un technicien Atlantic, donne droit à :

- un service d'intervention (main-d'œuvre et déplacement) gratuit pendant l'année suivant la mise en service
- un an de garantie supplémentaire sur les pièces
- la possibilité pour le client final de souscrire un contrat d'entretien Atlantic (sous réserve d'un accès de plain pied à l'installation)



ALFEA EXTENSA A.I.



Pour tous renseignements sur la mise en service par le SITC, vous pouvez nous contacter au :

 04 72 10 27 79

TARIFS DE MISE EN SERVICE AU 1^{ER} JANVIER 2019



PAC split aérothermie

390 € HT

PAC géothermie

440 € HT

PAC hybride gaz ou fioul

440 € HT

+ MISE EN SERVICE

- L'intervention d'un technicien du constructeur parfaitement formé aux produits, en lien avec nos services R&D
- Une prestation conforme aux préconisations constructeur
- La possibilité pour votre client de souscrire un contrat d'entretien constructeur

Les pré-requis à la mise en service d'une pompe à chaleur sont consultables en p.23



CONTRAT D'ENTRETIEN

pour votre client particulier

POSSIBILITÉ DE RÉGLER EN 10 FOIS
SANS FRAIS POUR LE CLIENT FINAL

	CONTRAT ENGAGEMENT	CONTRAT OPTIMUM ⁽¹⁾	CONTRAT PRIVILÈGE ⁽¹⁾
Visite annuelle comprenant : • le nettoyage de l'unité extérieure (si accessible) • la vérification de l'évacuation des condensats • le contrôle de la température des échangeurs • la vérification de l'étanchéité du circuit frigorifique • le resserrage des connexions électriques • la vérification du vase d'expansion • le nettoyage des filtres (si présents) • le remplacement du gicleur si nécessaire (hybrid fioul) • la vérification et le réglage des organes de régulation • l'établissement du certificat d'étanchéité (obligatoire si 5 tonnes équivalent CO ₂)	✓	✓	✓
Assistance téléphonique préalable à tout dépannage	✓	✓	✓
Intervention en dépannage sur appel du client particulier (main d'œuvre et déplacement) ⁽⁴⁾	✓	✓	✓
Dépannage en J+1 en cas de panne totale ⁽²⁾	✓	✓	✓
Garantie compresseur ainsi que le corps de chauffe pour les hybrides pendant 5 ans ⁽³⁾	✓	✓	✓
Garantie compresseur et du fluide frigorigène pendant 10 ans ainsi que le corps de chauffe pour les hybrides ⁽³⁾		✓	✓
Garantie totale des pièces détachées pendant 10 ans ⁽³⁾			✓
TARIF 2019 PAC AÉROTHERMIE	227 € HT 239,49 € TTC (5,5%) 272,40 € TTC (20%)	255 € HT 269,03 € TTC (5,5%) 306 € TTC (20%)	334 € HT 352,37 € TTC (5,5%) 400,80 € TTC (20%)
TARIF 2019 PAC GÉOTHERMIE⁽⁴⁾	264 € HT 278,52 € TTC (5,5%) 316,80 € TTC (20%)	306 € HT 322,83 € TTC (5,5%) 367,20 € TTC (20%)	393 € HT 414,62 € TTC (5,5%) 471,60 € TTC (20%)
TARIF 2019 PAC HYBRIDE GAZ OU FIOUL	306 € HT 322,83 € TTC (5,5%) 367,20 € TTC (20%)	345 € HT 363,98 € TTC (5,5%) 414 € TTC (20%)	443 € HT 467,37 € TTC (5,5%) 531,60 € TTC (20%)

⁽¹⁾ Les contrats Optimum ou Privilège doivent être souscrits dans l'année qui suit la mise en service et renouvelés chaque année pendant 10 ans.

⁽²⁾ Du lundi au vendredi de 8h à 12h30 et de 13h30 à 18h.

⁽³⁾ Sous réserve de l'entretien annuel pendant la durée de garantie

⁽⁴⁾ Le contrat d'entretien concerne exclusivement le générateur (hors circuit émetteurs et capteurs)



CONTRAT D'ENTRETIEN POUR VOTRE CLIENT PARTICULIER

- L'assurance pour le particulier d'un dépannage en J+1 en cas de panne totale
- Un numéro de téléphone dédié pour le client particulier
- Des problèmes de SAV directement pris en charge sans passer par l'installateur
- Le client bénéficie d'une remise de 30% la 1ère année s'il souscrit à notre contrat dans le mois suivant la mise en service

Pour souscrire un contrat d'entretien, contactez-nous au :

 **04 72 10 27 79**

Vérifiez si la zone est couverte en p.4



Pour savoir comment bénéficier de nos services, reportez-vous à la p.34

Chaudière hybride gaz PAC



MISE EN SERVICE

La mise en service comprend :

- le contrôle du respect des préconisations d'installation du constructeur
- le raccordement du circuit frigorifique
- le contrôle de l'étanchéité à l'azote
- le tirage au vide des liaisons frigorifiques
- le contrôle du raccordement électrique et des tensions
- l'ouverture des vannes et mise en route
- le test d'étanchéité
- le réglage du brûleur
- le paramétrage et explications au client
- l'envoi par mail d'un rapport de mise en service
- l'envoi d'un certificat d'étanchéité du circuit frigorifique

La mise en service, réalisée par un technicien Atlantic, donne droit à :

- un service d'intervention (main-d'œuvre et déplacement) gratuit pendant l'année suivant la mise en service
- un an de garantie supplémentaire sur les pièces
- la possibilité pour votre client final de souscrire un contrat d'entretien Atlantic (sous réserve d'un accès de plain pied à l'installation)



HYNEA HYBRID DUO



HYSAE HYBRID



Pour tous renseignements sur la mise en service par le SITC, vous pouvez nous contacter au :

 04 72 10 27 79

TARIFS DE MISE EN SERVICE AU 1^{ER} JANVIER 2019



Hynea Hybrid Duo

440 € HT

Hysae Hybrid

390 € HT

+ MISE EN SERVICE

- L'intervention d'un technicien du constructeur parfaitement formé aux produits, en lien avec nos services R&D
- Une prestation conforme aux préconisations constructeur
- La possibilité pour votre client de souscrire un contrat d'entretien constructeur

Les pré-requis à la mise en service d'une chaudière hybride PAC sont consultables en p.23



CONTRAT D'ENTRETIEN

pour votre client particulier

POSSIBILITÉ DE RÉGLER EN 10 FOIS
SANS FRAIS POUR LE CLIENT FINAL

	CONTRAT ENGAGEMENT	CONTRAT OPTIMUM ⁽¹⁾	CONTRAT PRIVILÈGE ⁽¹⁾
Visite annuelle comprenant ⁽²⁾ : • le nettoyage des unités extérieures (si accessibles) et intérieures • la vérification de l'évacuation des condensats • le contrôle de la température des échangeurs • la vérification de l'étanchéité du circuit frigorifique • le resserage des connexions électriques • le contrôle de combustion • la vérification du vase d'expansion • le nettoyage du corps de chauffe et du brûleur • la vérification et le réglage des organes de régulation • l'établissement du certificat d'étanchéité (obligatoire si plus de 5 tonnes équivalent CO2)	✓	✓	✓
Assistance téléphonique préalable à tout dépannage	✓	✓	✓
Intervention en dépannage sur appel du client particulier (main d'œuvre et déplacement)	✓	✓	✓
Dépannage en J+1 en cas de panne totale ⁽³⁾	✓	✓	✓
Garantie compresseur et corps de chauffe pendant 5 ans ⁽⁴⁾	✓	✓	✓
Garantie compresseur, fluide frigorigène et corps de chauffe pendant 10 ans ⁽⁴⁾		✓	✓
Garantie totale des pièces détachées (glycol compris, hors capteurs solaires) pendant 10 ans ⁽⁴⁾			✓
TARIF 2019 CHAUDIÈRES HYBRIDES PAC	306 € HT 322,83 € TTC (5,5%) 367,20 € TTC (20%)	345 € HT 363,98 € TTC (5,5%) 414 € TTC (20%)	443 € HT 467,37 € TTC (5,5%) 531,60 € TTC (20%)

⁽¹⁾ Les contrats Optimum ou Privilège doivent être souscrits dans l'année qui suit la mise en service et renouvelés chaque année pendant 10 ans.

⁽²⁾ Le contrat d'entretien ne comprend pas le ramonage des conduits de fumées

⁽³⁾ Du lundi au vendredi de 8h à 12h30 et de 13h30 à 18h.

⁽⁴⁾ Sous réserve de l'entretien annuel pendant la durée de garantie

⁽⁵⁾ Le contrat d'entretien concerne exclusivement le générateur (hors circuit émetteurs et capteurs)



CONTRAT D'ENTRETIEN POUR VOTRE CLIENT PARTICULIER

- L'assurance pour le particulier d'un dépannage en J+1 en cas de panne totale
- Un numéro de téléphone dédié pour le client particulier
- Des problèmes de SAV directement pris en charge sans passer par l'installateur
- Le client bénéficie d'une remise de 30% la 1ère année s'il souscrit à notre contrat dans le mois suivant la mise en service



Pour souscrire un contrat d'entretien, contactez-nous au :

04 72 10 27 79

Vérifiez si la zone est couverte en p.4



Pour savoir comment bénéficier de nos services, reportez-vous à la p.34

Chaudière hybride gaz / solaire



PERFISOL



Pour tous renseignements sur la mise en service par le SITC, vous pouvez nous contacter au :

 04 72 10 27 79



TARIFS DE MISE EN SERVICE AU 1^{ER} JANVIER 2019

Hybride gaz / solaire :
installation déjà glycolée
(sans remplissage)

306 € HT

Hybride gaz / solaire :
installation à glycoler
(avec remplissage***)

406 € HT

+ MISE EN SERVICE

- L'intervention d'un technicien du constructeur parfaitement formé aux produits, en lien avec nos services R&D
- Une prestation conforme aux préconisations constructeur
- La possibilité pour votre client de souscrire un contrat d'entretien constructeur

Les pré-requis à la mise en service d'une chaudière hybride gaz/solaire sont consultables en p.24

* 5 ans corps de chauffe, ballon et capteurs si entretien annuel réalisé par un professionnel. Se référer à la p.35 des garanties

** 3 ans pièces + 1 an main d'œuvre si mise en service par SITC ou SAV agréé

*** Le glycol doit être fourni par l'installateur

Chaudière murale gaz



NAIA



MISE EN SERVICE

La mise en service comprend :

- le contrôle du respect des préconisations d'installation du constructeur
- le contrôle des raccordements électriques et de la tension d'alimentation
- le contrôle du raccordement du conduit de fumée
- la mise en route
- le réglage du brûleur
- le contrôle des débits et des sécurités
- le paramétrage de la régulation
- les explications du fonctionnement et des réglages de l'installation
- l'envoi par mail d'un rapport de mise en service

La mise en service, réalisée par notre réseau de stations techniques agréées SAV, donne droit à :

- un service d'intervention (main-d'œuvre et déplacement) gratuit pendant l'année suivant la mise en service
- un an de garantie supplémentaire sur les pièces

MISE EN SERVICE INCLUSE DANS LE PRIX DU PRODUIT

Les mises en service de chaudières murales sont réalisées par notre réseau de stations techniques agréées SAV.

Retrouvez la station technique agréée la plus proche de chez vous sur www.atlantic.fr, rubrique CONSEILS & IDÉES > ASSISTANCE > ASSISTANCE SAV ou contactez le 03 51 42 70 42



* 5 ans cuve et capteur si entretien annuel réalisé par un professionnel. Se référer à la p.35 des garanties

** 3 ans pièces + 1 an main d'œuvre si mise en service par SITC ou SAV agréé

Pompe à chaleur air/air (climatisation)



MISE EN SERVICE

La mise en service comprend :

- le contrôle du respect des préconisations d'installation du constructeur
- le raccordement du circuit frigorifique
- le contrôle de l'étanchéité à l'azote
- le tirage au vide des liaisons
- la vérification des dispositifs d'écoulement des condensats
- la vérification des raccordements électriques
- la mise en route
- le paramétrage
- l'envoi par mail d'un rapport de mise en service
- l'envoi d'un certificat d'étanchéité du circuit frigorifique

La mise en service, réalisée par un technicien Atlantic, donne droit à :

- un service d'intervention gratuit (main-d'œuvre et déplacement) pendant l'année suivant la mise en service
- un an de garantie supplémentaire sur les pièces amovibles
- la possibilité pour votre client de souscrire un contrat d'entretien (sous réserve d'un accès de plain pied à l'installation)



ASYG 7 ET 14 LMCE



AGYG 9 À 14 LVC



ARYG 36 À 54 LHTB



Pour tous renseignements sur la mise en service par le SITC, vous pouvez nous contacter au :

 04 72 10 27 79

TARIFS DE MISE EN SERVICE AU 1^{ER} JANVIER 2019

MONO-SPLIT / BI-SPLIT / MULTI-SPLIT / GAINABLE	LA 1 ^È UNITÉ INTÉRIEURE	UNITÉ INTÉRIEURE SUPPLÉMENTAIRE
	324 € HT	81 € HT
MAXI-MULTI	LA 1 ^È UNITÉ INTÉRIEURE	UNITÉ INTÉRIEURE SUPPLÉMENTAIRE
	489 € HT	81 € HT
SOLUTION SHOGUN (gainable + Zone Control 2.0)	SOLUTION SHOGUN (GAINABLE + ZONE CONTROL 2.0)	
	474 € HT	
ZONE CONTROL 2.0	PAR ZONE CONTROL 2.0	
	315 € HT	



Les pré-requis à la mise en service d'un appareil de climatisation sont consultables en p.25



CONTRAT D'ENTRETIEN

pour votre client particulier

POSSIBILITÉ DE RÉGLER EN 10 FOIS
SANS FRAIS POUR LE CLIENT FINAL

	CONTRAT ENGAGEMENT	CONTRAT OPTIMUM ⁽¹⁾	CONTRAT PRIVILÈGE ⁽¹⁾
Visite annuelle comprenant : le nettoyage des filtres le nettoyage des unités extérieures et intérieures le nettoyage des bacs à condensats la vérification de l'évacuation du bac à condensats le contrôle des températures la vérification de l'étanchéité du circuit frigorifique le contrôle des télécommandes l'établissement du certificat d'étanchéité (obligatoire si plus de 5 tonnes équivalent CO2)	✓	✓	✓
Assistance téléphonique préalable à tout dépannage	✓	✓	✓
Intervention en dépannage sur appel du client particulier (main d'œuvre et déplacement)	✓	✓	✓
Dépannage en J+1 en cas de panne totale ⁽²⁾	✓	✓	✓
Garantie compresseur pendant 5 ans ⁽⁴⁾	✓	✓	✓
Garantie compresseur et du fluide frigorigène pendant 10 ans ⁽⁴⁾		✓	✓
Remplacement éventuel des filtres lors de la visite annuelle			✓
Garantie totale des pièces détachées pendant 10 ans ⁽⁴⁾			✓
TARIF 2019 MONO-SPLIT	172 € HT 189,20 € TTC (10%) ⁽³⁾ 206,40 € TTC (20%)	207 € HT 227,70 € TTC (10%) ⁽³⁾ 248,40 € TTC (20%)	278 € HT 305,80 € TTC (10%) ⁽³⁾ 333,60 € TTC (20%)
TARIF 2019 BI-SPLIT	183 € HT 201,30 € TTC (10%) ⁽³⁾ 219,60 € TTC (20%)	219 € HT 240,90 € TTC (10%) ⁽³⁾ 262,80 € TTC (20%)	290 € HT 319 € TTC (10%) ⁽³⁾ 348 € TTC (20%)
TARIF 2019 MULTI-SPLIT	223 € HT 245,30 € TTC (10%) ⁽³⁾ 267,60 € TTC (20%)	257 € HT 282,70 € TTC (10%) ⁽³⁾ 308,40 € TTC (20%)	331 € HT 364,10 € TTC (10%) ⁽³⁾ 397,20 € TTC (20%)
TARIF 2019 MAXI-MULTI	267 € HT 293,37 € TTC (10%) ⁽³⁾ 320,04 € TTC (20%)	301 € HT 331,49 € TTC (10%) ⁽³⁾ 362,80 € TTC (20%)	372 € HT 408,87 € TTC (10%) ⁽³⁾ 446,04 € TTC (20%)
TARIF 2019 GAINABLE	183 € HT 201,30 € TTC (10%) ⁽³⁾ 219,60 € TTC (20%)	219 € HT 240,90 € TTC (10%) ⁽³⁾ 262,80 € TTC (20%)	290 € HT 319 € TTC (10%) ⁽³⁾ 348 € TTC (20%)
TARIF 2019 ZONE CONTROL 2.0	37 € HT 40,43 € TTC (10%) ⁽³⁾ 44,10 € TTC (20%)	37 € HT 40,43 € TTC (10%) ⁽³⁾ 44,10 € TTC (20%)	106 € HT 116,66 € TTC (10%) ⁽³⁾ 127,26 € TTC (20%)
TARIF 2019 SOLUTION SHOGUN (GAINABLE + ZONE CONTROL 2.0)	219 € HT 240,90 € TTC (10%) ⁽³⁾ 262,80 € TTC (20%)	256 € HT 281,60 € TTC (10%) ⁽³⁾ 307,20 € TTC (20%)	396 € HT 435,60 € TTC (10%) ⁽³⁾ 475,20 € TTC (20%)

⁽¹⁾ Les contrats Optimum ou Privilège doivent être souscrits dans l'année qui suit la mise en service et renouvelés chaque année pendant 10 ans.

⁽²⁾ Du lundi au vendredi de 8h à 12h30 et de 13h30 à 18h.

⁽³⁾ TVA en vigueur au 31 décembre 2017

⁽⁴⁾ Sous réserve de l'entretien annuel pendant la durée de garantie

Pour souscrire un contrat d'entretien, contactez-nous au :

04 72 10 27 79

Vérifiez si la zone est couverte en p.4

+ Le client bénéficie d'une remise de 30% la 1ère année s'il souscrit à notre contrat dans le mois suivant la mise en service



Pour savoir comment bénéficier de nos services, reportez-vous à la p.34

Chauffe-eau thermodynamique split et sur air extrait



MISE EN SERVICE

La mise en service comprend :

- le contrôle du respect des préconisations d'installation du constructeur
- le contrôle du câblage et des tensions
- la mise en route
- le réglage des paramètres et explications
- l'envoi par mail d'un rapport de mise en service
- l'envoi d'un certificat d'étanchéité du circuit frigorifique

POUR LE CHAUFFE-EAU THERMODYNAMIQUE SPLIT :

- le contrôle du raccordement frigorifique
- le contrôle d'étanchéité à l'azote
- le tirage au vide des liaisons frigorifiques
- l'ouverture des vannes frigorifiques et appoint de gaz si nécessaire

POUR LE CHAUFFE-EAU THERMODYNAMIQUE SUR AIR EXTRAIT :

- la vérification du réseau aéraulique
- le réglage des pressions d'air
- la vérification des sondes et de l'écoulement des condensats

La mise en service, réalisée par un technicien Atlantic ou Thermor, donne droit à :

- un service d'intervention (main-d'œuvre et déplacement) gratuit pendant l'année suivant la mise en service
- un an de garantie supplémentaire sur les pièces amovibles
- la possibilité pour votre client de souscrire un contrat d'entretien (sous réserve d'un accès de plain pied à l'installation)

TARIFS DE MISE EN SERVICE AU 1^{ER} JANVIER 2019

Chauffe-eau thermodynamique Split

256 € HT

Chauffe-eau thermodynamique sur air extrait

221 € HT



AÉROMAX SPLIT 2

CALYPSO SPLIT INVERTER



AÉROMAX VMC4

AQUACOSY AV

Pour tous renseignements sur la mise en service par le SITC, vous pouvez nous contacter au :

📞 04 72 10 27 79



+ MISE EN SERVICE

- L'intervention d'un technicien du constructeur parfaitement formé aux produits, en lien avec nos services R&D
- Une prestation conforme aux préconisations constructeur
- La possibilité pour votre client de souscrire un contrat d'entretien constructeur

Les pré-requis à la mise en service d'un chauffe-eau thermodynamique sont consultables en p.26



CONTRAT D'ENTRETIEN

pour votre client particulier

POSSIBILITÉ DE RÉGLER EN 10 FOIS
SANS FRAIS POUR LE CLIENT FINAL

SPLIT

Visite annuelle comprenant :

- le nettoyage de l'unité extérieure
- le contrôle des organes de sécurité
- le contrôle des étanchéités
- le relevé des mesures de fonctionnement

SUR AIR EXTRAIT

Visite annuelle comprenant :

- le nettoyage du filtre
- le nettoyage des bouches VMC et entrées d'air
- le relevé des mesures de fonctionnement
- le contrôle des étanchéités

Assistance téléphonique préalable à tout dépannage

Intervention en dépannage sur appel du client particulier (main d'œuvre et déplacement)

Dépannage en J+1 en cas de panne totale⁽²⁾

Garantie totale des pièces détachées pendant 10 ans

TARIF 2019 CHAUFFE-EAU

THERMODYNAMIQUE SPLIT ET SUR AIR EXTRAIT

151 € HT
159,31 € TTC (5,5%)
181,20 € TTC (20%)

213 € HT
224,72 € TTC (5,5%)
255,60 € TTC (20%)

256 € HT
270,08 € TTC (5,5%)
307,20 € TTC (20%)

⁽¹⁾ Le contrat Privilège doit être souscrit dans l'année qui suit la mise en service et renouvelé chaque année pendant 10 ans.

⁽²⁾ Du lundi au vendredi de 8h à 12h30 et de 13h30 à 18h.



Pour souscrire un contrat d'entretien, contactez-nous au :

04 72 10 27 79

Vérifiez si la zone est couverte en p.4



CONTRAT D'ENTRETIEN POUR VOTRE CLIENT PARTICULIER

- L'assurance pour le particulier d'un dépannage en J+1 en cas de panne totale
- Un numéro de téléphone dédié pour le client particulier
- Des problèmes de SAV directement pris en charge sans passer par l'installateur
- Le client bénéficie d'une remise de 30% la 1ère année s'il souscrit à notre contrat dans le mois suivant la mise en service



Pour savoir comment bénéficier de nos services, reportez-vous à la p.34

Chauffe-eau solaire



MISE EN SERVICE

La mise en service comprend :

- le contrôle du respect des préconisations d'installation du constructeur
- le remplissage de l'installation (selon formule choisie) et dégazage ou contrôle du taux de glycol
- le contrôle de l'étanchéité
- le contrôle du câblage et des tensions
- la mise en route
- le contrôle des débits et des sécurités
- le paramétrage de la régulation
- l'envoi par mail d'un rapport de mise en service

La mise en service, réalisée par un technicien Atlantic ou Thermor, donne droit à :

- un service d'intervention (main-d'œuvre et déplacement) gratuit pendant l'année suivant la mise en service
- un an de garantie supplémentaire sur la station solaire



SOLERIO

BIOPACK



Pour tous renseignements sur la mise en service par le SITC, vous pouvez nous contacter au :

☎ 04 72 10 27 79

TARIFS DE MISE EN SERVICE AU 1^{ER} JANVIER 2019

Chauffe-eau solaire :
installation déjà glycolée
(sans remplissage)

255 € HT

Chauffe-eau solaire :
installation à glycoler
(avec remplissage)**

303 € HT



+ MISE EN SERVICE

- L'intervention d'un technicien du constructeur parfaitement formé aux produits, en lien avec nos services R&D
- Une prestation conforme aux préconisations constructeur
- La possibilité pour votre client de souscrire un contrat d'entretien constructeur

Les pré-requis à la mise en service d'un chauffe-eau solaire sont consultables en p.27

Demande de mise en service de poêle à granulés

Mise en service offerte

Toute annulation la veille de l'intervention sera facturée 150€

À adresser par fax au **04 72 45 21 95**
ou par mail à interventions-constructeur@groupe-atlantic.com

COORDONNÉES DU DISTRIBUTEUR

N° de commande :

Société :

Contact :

Code Postal :

Ville :

e-mail :

COORDONNÉES DU CHANTIER

Maison neuve

Maison de + de 2 ans

Nom :

Téléphone :

Adresse :

Code Postal :

Ville :

COORDONNÉES DE L'INSTALLATEUR (Merci de laisser un numéro où vous joindre facilement, portable de préférence)

Société :

Personne à contacter :

e-mail :

Adresse :

Code Postal :

Ville :

Téléphone :

Fax :

Portable :

PRODUITS

Nuance 6 kW

Nuance 9 kW

Travaux compris dans notre prestation :

- Contrôle du respect des préconisations d'installation du constructeur
- Contrôle des raccordements électriques, de la tension d'alimentation, du raccordement éventuel du thermostat
- Contrôle de la conformité du raccordement du conduit de fumée
- Premier chargement en granulés de l'appareil (certifiés DIN+, ITEBE, ònorm M7135 fournis par l'utilisateur)
- Allumage de l'appareil et essais
- Paramétrage si nécessaire : débits granulés, extraction, puissance
- Explications du fonctionnement et des réglages de l'appareil en présence du client final
- Envoi par mail d'un rapport de mise en service

PRÉ-REQUIS (si ces pré-requis ne sont pas respectés, un forfait installation non prête de 200€ HT sera facturé)

- Présence indispensable de l'installateur et du client final
- L'installation doit être conforme aux données du constructeur
- L'accès à l'appareil doit être dégagé
- Le raccordement électrique doit être effectué
- Le système d'évacuation des gaz de combustion doit être effectué et conforme aux instructions du DTU
- Le combustible (granulés) doit être sur place à disposition

Atlantic ne peut être tenu pour responsable en cas de non-conformité de l'installation du conduit de cheminée.

Le dimensionnement de l'appareil reste de la responsabilité de l'installateur. Lors de la mise en service, l'adéquation de l'appareil à l'habitation ne sera pas vérifiée. Atlantic ne pourra être tenu pour responsable d'un mauvais dimensionnement.

Mise en service souhaitée entre le et le

(Demande à retourner au moins 2 semaines avant la date d'intervention souhaitée)

Cachet :

Signature :



Service d'Interventions ATLANTIC

✉ B.P. 71 - 13 boulevard Monge 69882 MEYZIEU Cedex

@ : interventions-constructeur@groupe-atlantic.com ☎ : 04 72 10 27 79 - 📠 : 04 72 45 21 95

Siège social : SIC - Rue des Fondateurs - B.P. 64 59660 MERVILLE

RCS DUNKERQUE - SIRET 44055588600025 - APE 2521z - SAS au capital de 16280592€

Demande de mise en service de pompe à chaleur air/eau et eau/eau

Date de validité tarifs :
31/12/2019

Toute annulation la veille de l'intervention sera facturée 150€

À adresser par fax au **04 72 45 21 95**
ou par mail à interventions-constructeur@groupe-atlantic.com

COORDONNÉES DU DISTRIBUTEUR

N° de commande :

Société :

Contact :

Code Postal :

Ville :

e-mail :

COORDONNÉES DU CHANTIER

Maison neuve

Maison de + de 2 ans

Nom :

Téléphone :

Adresse :

Code Postal :

Ville :

COORDONNÉES DE L'INSTALLATEUR (Merci de laisser un numéro où vous joindre facilement, portable de préférence)

Société :

Personne à contacter :

e-mail :

Adresse :

Code Postal :

Ville :

Téléphone :

Fax :

Portable :

FACTURATION DE LA MISE EN SERVICE

La facturation sera faite systématiquement au demandeur : celui qui commande la prestation est celui qui paie.

À qui facturer la mise en service ?

Distributeur*

Installateur

***Si facturation au distributeur, joindre impérativement le bon de commande avec la demande de mise en service**

PRODUITS (Modèle à préciser impérativement)

PAC air/eau split (avec liaisons frigorifiques)	Modèle :	<input type="checkbox"/> 390 € HT
PAC géothermie mono-compresseur	Modèle :	<input type="checkbox"/> 440 € HT
PAC hybride gaz ou fioul	Modèle :	<input type="checkbox"/> 440 € HT

Charge gaz supplémentaire : 196 € HT/kg (selon tarif mensuel en vigueur)

Travaux compris dans notre prestation :

Contrôle du respect des préconisations d'installation du constructeur • Raccordement du circuit frigorifique • Contrôle de l'étanchéité à l'azote • Tirage au vide des liaisons frigorifiques et du chauffe-eau • Contrôle du raccordement électrique et des tensions • Ouverture des vannes et mise en route • Tests d'étanchéité • Paramétrage et explications • Envoi par mail d'un rapport de mise en service • Envoi d'un certificat d'étanchéité du circuit frigorifique • Appairage des sondes si nécessaire

PRÉ-REQUIS (si ces pré-requis ne sont pas respectés, un forfait installation non prête de 200€ HT sera facturé)

- Présence du conducteur de travaux indispensable
- L'installation doit être conforme aux données du constructeur
- Rendre l'accès aux unités possible
- Le produit doit être accessible de plain pied ou via un Equipement de Protection Collectif (nacelle, échafaudage..) conforme et contrôlé
- Les liaisons doivent être bouchées ou brasées afin d'assurer une étanchéité à l'air et à l'humidité, à proximité des raccords
- Les liaisons doivent être installées sans cassure ni pliure
- Le diamètre et la longueur des liaisons frigos doivent être conformes aux données du constructeur
- Les raccordements électriques doivent être effectués (sauf si option forfait câblage cochée) et conformes aux données du constructeur
- Raccordements hydrauliques chauffage, capteurs et ECS effectués
- Mise en eau (glycolée si nécessaire) de l'installation, mise en pression, purge effectuée
- Réalisation du système d'évacuation des eaux
- **Pour les constructions neuves, le compteur électrique doit être le compteur définitif**

Option Forfait câblage pour PAC Alfea : 45 € HT

Le forfait comprend : le câblage de l'alimentation de puissance de la PAC, de l'ECS (si présent), et de l'interconnexion

Les prérequis au forfait câblage sont les suivants :

- L'installation doit être conforme aux données du constructeur et l'ensemble des câbles doit être repéré.
- Le câble de puissance doit être tiré du tableau électrique au groupe extérieur de la PAC
- Le câble de puissance pour l'eau chaude sanitaire doit être tiré du tableau électrique à l'unité intérieure de la PAC
- Les câbles de puissance devront être raccordés au tableau électrique et protégés à leurs extrémités
- L'interconnexion doit être passée du groupe extérieur à l'unité intérieure
- La sonde extérieure et le thermostat doivent être fixés et raccordés.
- Une longueur suffisante devra être laissée afin de procéder au câblage. (Prévoir entre 50 et 80 cm de câble en plus de chaque côté)

Mise en service souhaitée entre le et le

(Demande à retourner au moins 2 semaines avant la date d'intervention souhaitée)

Cachet :

Signature :

Demande de mise en service de chaudière hybride gaz / PAC

Date de validité tarifs :
31/12/2019

Toute annulation la veille de l'intervention sera facturée 150€

À adresser par fax au **04 72 45 21 95**
ou par mail à interventions-constructeur@groupe-atlantic.com

COORDONNÉES DU DISTRIBUTEUR

N° de commande :

Société :

Contact :

Code Postal :

Ville :

e-mail :

COORDONNÉES DU CHANTIER

Maison neuve

Maison de + de 2 ans

Nom :

Téléphone :

Adresse :

Code Postal :

Ville :

COORDONNÉES DE L'INSTALLATEUR (Merci de laisser un numéro où vous joindre facilement, portable de préférence)

Société :

Personne à contacter :

e-mail :

Adresse :

Code Postal :

Ville :

Téléphone :

Fax :

Portable :

FACTURATION DE LA MISE EN SERVICE

La facturation sera faite systématiquement au demandeur : celui qui commande la prestation est celui qui paie.

À qui facturer la mise en service ?

Distributeur*

Installateur

***Si facturation au distributeur, joindre impérativement le bon de commande avec la demande de mise en service**

PRODUITS (Modèle à préciser impérativement)

Hynea Hybrid Duo Gaz

Modèle :

440 € HT

Hysaé Hybrid Duo Gaz

Modèle :

390 € HT

Travaux compris dans notre prestation :

Contrôle du respect des préconisations d'installation du constructeur • Raccordement du circuit frigorifique • Contrôle de l'étanchéité à l'azote • Tirage au vide des liaisons frigorifiques et du chauffe-eau • Contrôle du raccordement électrique et des tensions

• Ouverture des vannes et mise en route • Tests d'étanchéité • Paramétrage et explications • L'envoi par mail d'un rapport de mise en service • Délivrance du certificat d'étanchéité du circuit frigorifique • Appairage des sondes si nécessaire

PRÉ-REQUIS (si ces pré-requis ne sont pas respectés, un forfait installation non prête de 200€ HT sera facturé)

- Présence de l'installateur indispensable
- L'installation doit être conforme aux données du constructeur
- Rendre l'accès aux unités possibles
- Le produit doit être accessible de plain pied ou via un Equipement de Protection Collectif (nacelle, échafaudage...) conforme et contrôlé
- Les liaisons doivent être bouchées ou brasées afin d'assurer une étanchéité à l'air et à l'humidité, à proximité des raccords
- Les liaisons doivent être installées sans cassure ni pliure
- Le diamètre et la longueur des liaisons frigos doivent être conformes aux données du constructeur

- Les raccordements électriques doivent être effectués et conformes aux données du constructeur
- Raccordements hydrauliques chauffage, capteurs et ECS effectués
- Mise en eau (glycolée si nécessaire) de l'installation, mise en pression, purge effectuée
- Réalisation du système d'évacuation des eaux
- **Pour les constructions neuves, le compteur électrique doit être le compteur définitif**

Mise en service souhaitée entre le et le

(Demande à retourner au moins 2 semaines avant la date d'intervention souhaitée)

Cachet :

Signature :

Demande de mise en service de chaudière hybride gaz / solaire

Date de validité tarifs :
31/12/2019

Toute annulation la veille de l'intervention sera facturée 150€

À adresser par fax au **04 72 45 21 95**
ou par mail à interventions-constructeur@groupe-atlantic.com

COORDONNÉES DU DISTRIBUTEUR

N° de commande :

Société :

Contact :

Code Postal :

Ville :

e-mail :

COORDONNÉES DU CHANTIER

Maison neuve

Maison de + de 2 ans

Nom :

Téléphone :

Adresse :

Code Postal :

Ville :

COORDONNÉES DE L'INSTALLATEUR (Merci de laisser un numéro où vous joindre facilement, portable de préférence)

Société :

Personne à contacter :

e-mail :

Adresse :

Code Postal :

Ville :

Téléphone :

Fax :

Portable :

FACTURATION DE LA MISE EN SERVICE

La facturation sera faite systématiquement au demandeur : celui qui commande la prestation est celui qui paie.

À qui facturer la mise en service ?

Distributeur*

Installateur

***Si facturation au distributeur, joindre impérativement le bon de commande avec la demande de mise en service**

PRODUITS (Modèle à préciser impérativement)

Perfisol sans remplissage

Modèle :

306 € HT

Perfisol avec remplissage

Modèle :

406 € HT

Caractéristiques de l'installation : Cheminée Ventouse Gaz naturel Propane

Travaux compris dans notre prestation :

Contrôle du respect des préconisations d'installation du constructeur • Remplissage de l'installation (selon formule choisie) et dégazage ou contrôle du taux de glycol • Contrôle de l'étanchéité • Contrôle du câblage et des tensions • Mise en route • Réglage

du brûleur • Contrôle des débits et des sécurités • Paramétrage de la régulation • Explications du fonctionnement et des réglages de l'installation • Envoi par mail d'un rapport de mise en service

PRÉ-REQUIS (si ces pré-requis ne sont pas respectés, un forfait installation non prête de 200€ HT sera facturé)

- Le produit doit être accessible de plain pied ou via un Equipement de Protection Collectif (nacelle, échafaudage...) conforme et contrôlé
- Présence de l'installateur indispensable
- L'installation doit être conforme aux données du constructeur
- Dans le cas d'une mise en service avec remplissage, glycol sur site à fournir
- Faciliter l'accès à la chaudière et au compteur gaz
- Raccordements électriques effectués et conformes aux données constructeur
- Raccordements hydrauliques chauffage et ECS effectués, le ballon a été mis en eau

- Mise en eau glycolée de l'installation capteur, mise sous pression, contrôle étanchéité et purge effectuée dans le cas d'une mise en service sans remplissage
- Système d'évacuation des eaux et des gaz de combustion effectué
- Dans le cas de capteurs solaires intégrés : l'installation d'une sous toiture étanche est nécessaire (en absence de celle-ci, la responsabilité du fabricant ne pourra être retenue en cas de dégât des eaux
- **Pour les constructions neuves, le compteur électrique doit être le compteur définitif**

Mise en service souhaitée entre le et le

(Demande à retourner au moins 2 semaines avant la date d'intervention souhaitée)

Cachet :

Signature :

Demande de mise en service de pompe à chaleur air/air (climatisation)

Date de validité tarifs :
31/12/2019

Toute annulation la veille de l'intervention sera facturée 150€

À adresser par fax au **04 72 45 21 95**
ou par mail à interventions-constructeur@groupe-atlantic.com

COORDONNÉES DU DISTRIBUTEUR

N° de commande :

Société :

Contact :

Code Postal :

Ville :

e-mail :

COORDONNÉES DU CHANTIER

Maison neuve

Maison de + de 2 ans

Nom :

Téléphone :

Adresse :

Code Postal :

Ville :

COORDONNÉES DE L'INSTALLATEUR (Merci de laisser un numéro où vous joindre facilement, portable de préférence)

Société :

Personne à contacter :

e-mail :

Adresse :

Code Postal :

Ville :

Téléphone :

Fax :

Portable :

FACTURATION DE LA MISE EN SERVICE

La facturation sera faite systématiquement au demandeur : celui qui commande la prestation est celui qui paie.

À qui facturer la mise en service ?

Distributeur*

Installateur

***Si facturation au distributeur, joindre impérativement le bon de commande avec la demande de mise en service**

PRODUITS

	1 ^e unité intérieure	Unité intérieure supplémentaire	Nombre d'unités intérieures supplémentaires	Nombre d'unités intérieures total
Mono-split / Bi-split / Multi-split / Gainable	324 € HT	81 € HT		
Maxi-multi	489 € HT	81 € HT		
Solutions Shogun (gainable + Zone Control 2.0)	474 € HT			
Zone Control 2.0			315€ HT / Zone Control 2.0	

Charge gaz supplémentaire : 196 € HT/Kg (selon tarif mensuel en vigueur)

Forfait soudure ou brasure : 15 € HT/pièce

Travaux compris dans notre prestation :

Contrôle du respect des préconisations d'installation du constructeur • Raccordement du circuit frigorifique • Contrôle de l'étanchéité à l'azote • Tirage au vide des liaisons • Vérification des dispositifs d'écoulement des condensats • Vérification des raccordements électriques • Mise en route • Paramétrage • Aide à la prise en main • Envoi par mail d'un rapport de mise en service

PRÉ-REQUIS (si ces pré-requis ne sont pas respectés, un forfait installation non prête de 200€ HT sera facturé)

- Présence de l'installateur
- Les unités intérieures et extérieures doivent être positionnées et fixées à leur emplacement définitif
- Le produit doit être accessible de plain pied ou via un Equipement de Protection Collectif (nacelle, échafaudage...) conforme et contrôlé
- L'installation doit être conforme aux données du constructeur
- L'UE doit être installée à moins de 1m du sol (à défaut, présence d'un échafaudage conforme)
- Les dénivelés entre l'unité extérieure et les unités intérieures doivent être conformes aux préconisations
- L'écoulement des condensats doit être raccordé
- Les tubes frigo doivent être installés sans cassure ni pliure, bouchonnés et repérés si plusieurs appareils
- Le diamètre et la longueur des liaisons frigo doivent être conformes aux données constructeur
- L'alimentation électrique doit être disponible le jour de l'intervention
- Les raccordements électriques doivent être en place et conformes aux données constructeur
- **Pour les constructions neuves, le compteur électrique doit être le compteur définitif**

Mise en service souhaitée entre le et le

(Demande à retourner au moins 2 semaines avant la date d'intervention souhaitée)

Cachet et signature :



ATLANTIC CLIMATISATION ET VENTILATION

✉ B.P. 71 - 13 boulevard Monge 69882 MEYZIEU Cedex

@ : interventions-constructeur@groupe-atlantic.com ☎ : 04 72 10 27 79 - 📠 : 04 72 45 21 95

SAS au capital de 2 916 400 € - RCS Lyon 421 370 289

Demande de mise en service de chauffe-eau solaire

Date de validité tarifs :
31/12/2019

Toute annulation la veille de l'intervention sera facturée 150€

À adresser par fax au **04 72 45 21 95**
ou par mail à interventions-constructeur@groupe-atlantic.com

COORDONNÉES DU DISTRIBUTEUR

N° de commande :

Société :

Contact :

Code Postal :

Ville :

e-mail :

COORDONNÉES DU CHANTIER

Maison neuve

Maison de + de 2 ans

Nom :

Téléphone :

Adresse :

Code Postal :

Ville :

COORDONNÉES DE L'INSTALLATEUR (Merci de laisser un numéro où vous joindre facilement, portable de préférence)

Société :

Personne à contacter :

e-mail :

Adresse :

Code Postal :

Ville :

Téléphone :

Fax :

Portable :

FACTURATION DE LA MISE EN SERVICE

La facturation sera faite systématiquement au demandeur : celui qui commande la prestation est celui qui paie.

À qui facturer la mise en service ?

Distributeur*

Installateur

***Si facturation au distributeur, joindre impérativement le bon de commande avec la demande de mise en service**

PRODUITS (Modèle à préciser impérativement)

Chauffe-eau solaire sans remplissage	Modèle :	<input type="checkbox"/> 255 € HT
Chauffe-eau solaire avec remplissage	Modèle :	<input type="checkbox"/> 303 € HT

Code article / Modèle du ballon :

N° de série :

Type d'appoint :

Electrique

Nombre de capteurs :

1

2

3

Type de pose :

Intégré

Sur toiture

Sur châssis

Type de toit (précisez si autre) :

Tulle

Ardoise

Tôle ondulée

Autre

Travaux compris dans notre prestation :

Contrôle du respect des préconisations d'installation du constructeur • Remplissage de l'installation (selon formule choisie) et dégazage ou contrôle du taux de glycol • Contrôle de l'étanchéité • Contrôle du câblage et des tensions • Mise en route • Contrôle des débits et des sécurités • Paramétrage de la régulation • Envoi par mail d'un rapport de mise en service

PRÉ-REQUIS (si ces pré-requis ne sont pas respectés, un forfait installation non prête de 200€ HT sera facturé)

- Le produit doit être accessible de plain pied ou via un Equipement de Protection Collectif (nacelle, échafaudage...) conforme et contrôlé
- Présence de l'installateur indispensable
- Présence du client final souhaitable
- L'installation doit être conforme aux données du constructeur
- Le ballon doit être mis en eau
- L'appareil doit être raccordé électriquement (mais non alimenté)
- Le ballon et ses parties électriques doivent être accessibles
- Le remplissage du circuit solaire doit être effectué (suivant la prestation choisie)
- Dans le cas de capteurs solaires intégrés à la toiture, un film sous-toiture étanche obligatoire (papier bitumé ou tout autre matériau approprié). Dans le cas de fuite entraînant un dégât des eaux, en l'absence de sous-toiture étanche, la responsabilité du fabricant ne pourra être retenue.
- **Pour les constructions neuves, le compteur électrique doit être le compteur définitif**

Mise en service souhaitée entre le et le

(Demande à retourner au moins 2 semaines avant la date d'intervention souhaitée)

Cachet :

Signature :



SOCIETE FRANCAISE DE DEVELOPPEMENT THERMIQUE SA

✉ Rue Monge - ZI Nord - 85002 La Roche sur Yon Cedex

@ : interventions-constructeur@groupe-atlantic.com ☎ : 04 72 10 27 79 - 📠 : 04 72 45 21 95

Siège social et services administratifs : 44 Bld des Etats-Unis - B.P 65 - 85002 LA ROCHE sur YON Cedex

RCS La Roche-Sur-Yon 562 053 173 - SIRET 562 053 173 00422 - APE 4643Z

Directoire et Conseil de surveillance au capital de 13 502 000 €

Demande de mise en service de chauffe-eau thermodynamique split

Date de validité tarifs :
31/12/2019

Toute annulation la veille de l'intervention sera facturée 150€

À adresser par fax au **04 72 45 21 95**
ou par mail à interventions-constructeur@groupe-atlantic.com

COORDONNÉES DU DISTRIBUTEUR

N° de commande :

Société :

Contact :

Code Postal :

Ville :

e-mail :

COORDONNÉES DU CHANTIER

Maison neuve

Maison de + de 2 ans

Nom :

Téléphone :

Adresse :

Code Postal :

Ville :

COORDONNÉES DE L'INSTALLATEUR (Merci de laisser un numéro où vous joindre facilement, portable de préférence)

Société :

Personne à contacter :

e-mail :

Adresse :

Code Postal :

Ville :

Téléphone :

Fax :

Portable :

FACTURATION DE LA MISE EN SERVICE

La facturation sera faite systématiquement au demandeur : celui qui commande la prestation est celui qui paie.

À qui facturer la mise en service ?

Distributeur*

Installateur

***Si facturation au distributeur, joindre impérativement le bon de commande avec la demande de mise en service**

PRODUITS (Modèle à préciser impérativement)

Chauffe-eau thermodynamique split

Modèle :

256 € HT

Code article du ballon :

Code article de l'unité extérieure :

N° de série :

N° de série :

Travaux compris dans notre prestation :

Contrôle du respect des préconisations d'installation du constructeur • Raccordement frigorifique • Contrôle d'étanchéité à l'azote • Tirage au vide des liaisons frigorifiques • Ouverture des vannes frigorifiques et appoint de gaz si nécessaire • Contrôle du câblage et des tensions • Mise en route • Réglage des paramètres et explications • Envoi par mail d'un rapport de mise en service

PRÉ-REQUIS (si ces pré-requis ne sont pas respectés, un forfait installation non prête de 200€ HT sera facturé)

- Le produit doit être accessible de plain pied ou via un Equipement de Protection Collectif (nacelle, échafaudage...) conforme et contrôlé
- Présence de l'installateur indispensable
- Présence du client final souhaitable
- L'installation doit être conforme aux données du constructeur
- Le ballon doit être mis en eau
- Le ballon doit être raccordé électriquement et pouvoir fonctionner seul avant mise en service de la pompe à chaleur en débranchant la sonde de l'unité extérieure
- L'unité extérieure doit être positionnée à moins d'un mètre de hauteur (à défaut un échafaudage conforme doit être prévu)
- L'unité extérieure doit être raccordée électriquement (mais non alimentée)
- Les liaisons frigorifiques doivent être posées, isolées et pincées (ou bouchées) et laissées en attente des raccordements au chauffe-eau et à l'unité extérieure
- L'unité extérieure doit être posée et fixée
- **Pour les constructions neuves, le compteur électrique doit être le compteur définitif**

Mise en service souhaitée entre le et le

(Demande à retourner au moins 2 semaines avant la date d'intervention souhaitée)

Cachet :

Signature :

Demande de mise en service de chauffe-eau thermodynamique sur air extrait

Date de validité tarifs :
31/12/2019

Toute annulation la veille de l'intervention sera facturée 150€

À adresser par fax au **04 72 45 21 95**
ou par mail à interventions-constructeur@groupe-atlantic.com

COORDONNÉES DU DISTRIBUTEUR

N° de commande :

Société :

Contact :

Code Postal :

Ville :

e-mail :

COORDONNÉES DU CHANTIER

Maison neuve

Maison de + de 2 ans

Nom :

Téléphone :

Adresse :

Code Postal :

Ville :

COORDONNÉES DE L'INSTALLATEUR (Merci de laisser un numéro où vous joindre facilement, portable de préférence)

Société :

Personne à contacter :

e-mail :

Adresse :

Code Postal :

Ville :

Téléphone :

Fax :

Portable :

FACTURATION DE LA MISE EN SERVICE

La facturation sera faite systématiquement au demandeur : celui qui commande la prestation est celui qui paie.

À qui facturer la mise en service ?

Distributeur*

Installateur

***Si facturation au distributeur, joindre impérativement le bon de commande avec la demande de mise en service**

PRODUITS (Modèle à préciser impérativement)

Chauffe-eau thermodynamique sur air extrait

Modèle :

221 € HT

Code article du ballon :

N° de série :

Travaux compris dans notre prestation :

Contrôle du respect des préconisations d'installation du constructeur • Vérification du réseau aéraulique • Réglage des pressions d'air • Vérification des sondes et de l'écoulement des condensats • Contrôle du câblage et des tensions • Mise en route • Réglage des paramètres et explications • Envoi par mail d'un rapport de mise en service

PRÉ-REQUIS (si ces pré-requis ne sont pas respectés, un forfait installation non prête de 200€ HT sera facturé)

- Présence de l'installateur indispensable
- Les bouches de ventilation doivent être en place
- Le produit doit être accessible de plain pied ou via un Equipement de Protection Collectif (nacelle, échafaudage...) conforme et contrôlé
- Le chauffe-eau doit être mis en eau
- L'écoulement des condensats doit être raccordé
- Les réseaux hydrauliques et aérauliques doivent être raccordés
- Dans le cas de combles non chauffés, le conduit doit être isolé par 50mm de laine de verre minimum
- **Pour les constructions neuves, le compteur électrique doit être le compteur définitif**

Mise en service souhaitée entre le et le

(Demande à retourner au moins 2 semaines avant la date d'intervention souhaitée)

Cachet :

Signature :

DEMANDE DE MISE EN SERVICE DE CHAUFFE-EAU THERMODYNAMIQUE SPLIT

Date de validité tarifs :
31/12/2019

Toute annulation la
veille de l'intervention
sera facturée 150€

COORDONNÉES DU DISTRIBUTEUR

N° de commande :

Société :

Contact :

Code Postal :

Ville :

e-mail :

COORDONNÉES DU CHANTIER

Nom :

Téléphone :

Adresse :

Code Postal :

Ville :

Maison neuve

Maison de + de 2 ans

COORDONNÉES DE L'INSTALLATEUR

(Merci de laisser un numéro où vous joindre facilement, portable de préférence)

Société :

Personne à contacter :

e-mail :

Adresse :

Code Postal :

Ville :

Téléphone :

Fax :

Portable :

FACTURATION DE LA MISE EN SERVICE

Mise en service chauffe-eau thermodynamique split

256 € HT

La facturation sera faite systématiquement au demandeur : celui qui commande la prestation est celui qui paie.

À qui facturer la mise en service ?

Distributeur*

Installateur

*Si facturation au distributeur, joindre impérativement le bon de commande avec la demande de mise en service

Si vous n'êtes pas en compte, merci de nous transmettre votre RIB, numéro de SIRET/SIREN et un papier entête de votre société

Travaux compris dans notre prestation :

Contrôle du respect des préconisations d'installation du constructeur • Raccordement frigorifique • Contrôle d'étanchéité à l'azote • Tirage au vide des liaisons frigorifiques • Ouverture des vannes frigorifiques et appoint de gaz si nécessaire • Contrôle du câblage et des tensions • Mise en route • Réglage des paramètres et explications • Envoi par mail d'un rapport de mise en service

PRODUITS

Code article du ballon :

Code article de l'unité extérieure :

N° de série :

N° de série :

PRÉ-REQUIS

Si ces pré-requis ne sont pas respectés, un forfait de déplacement de 200 euros sera facturé)

- Le produit doit être accessible de plain pied ou via un Equipement de Protection Collectif (nacelle, échafaudage...) conforme et contrôlé
- Présence de l'installateur indispensable
- Présence du client final souhaitable
- L'installation doit être conforme aux données du constructeur
- Le ballon doit être mis en eau
- Le ballon doit être raccordé électriquement et pouvoir fonctionner seul avant mise en service de la pompe à chaleur en débranchant la sonde de l'unité extérieure
- L'unité extérieure doit être positionnée à moins d'un mètre de hauteur (à défaut un échafaudage doit être prévu)
- L'unité extérieure doit être raccordée électriquement (mais non alimentée)
- Les liaisons frigorifiques doivent être posées, isolées et pincées (ou bouchées) et laissées en attente des raccordements au chauffe-eau et à l'unité extérieure
- L'unité extérieure doit être installée et fixée
- Pour les constructions neuves, le compteur électrique doit être le compteur définitif

Mise en service souhaitée entre le

et le

(Demande à retourner au moins 2 semaines avant la date d'intervention souhaitée)

Cachet :

Signature :

DEMANDE DE MISE EN SERVICE CHAUFFE- EAU THERMODYNAMIQUE SUR AIR EXTRAIT

Date de validité tarifs :
31/12/2019

Toute annulation la
veille de l'intervention
sera facturée 150€

COORDONNÉES DU DISTRIBUTEUR

N° de commande :

Société :

Contact :

Code Postal :

Ville :

e-mail :

COORDONNÉES DU CHANTIER

Nom :

Téléphone :

Adresse :

Code Postal :

Ville :

Maison neuve

Maison de + de 2 ans

COORDONNÉES DE L'INSTALLATEUR

(Merci de laisser un numéro où vous joindre facilement, portable de préférence)

Société :

Personne à contacter :

e-mail :

Adresse :

Code Postal :

Ville :

Téléphone :

Fax :

Portable :

FACTURATION DE LA MISE EN SERVICE

Mise en service Aéromax VMC

221 € HT

La facturation sera faite systématiquement au demandeur : celui qui commande la prestation est celui qui paie.

À qui facturer la mise en service ?

Distributeur*

Particulier

Installateur

*Si facturation au distributeur, joindre impérativement le bon de commande avec la demande de mise en service

Travaux compris dans notre prestation :

Contrôle du respect des préconisations d'installation du constructeur • Vérification du réseau aéraulique • Réglage des pressions d'air • Vérification des sondes et de l'écoulement des condensats • Contrôle du câblage et des tensions • Mise en route • Réglage des paramètres et explications • Envoi par mail d'un rapport de mise en service

PRODUITS

Code article du ballon :

N° de série :

PRÉ-REQUIS

Si ces pré-requis ne sont pas respectés, un forfait de déplacement de 200 euros sera facturé)

- Présence de l'installateur indispensable
- Les bouches de ventilation doivent être en plac
- L'installation doit être conforme aux données du constructeur
- Le chauffe-eau doit être mis en eau
- L'écoulement des condensats doit être raccordé
- Les réseaux hydrauliques et aérauliques doivent être raccordés
- Dans le cas de combles non chauffés, le conduit doit être isolé par 50mm de laine de verre minimum
- Pour les constructions neuves, le compteur électrique doit être le compteur définitif

Mise en service souhaitée entre le

et le

(Demande à retourner au moins 2 semaines avant la date d'intervention souhaitée)

Cachet :

Signature :

DEMANDE DE MISE EN SERVICE DE CHAUFFE-EAU SOLAIRE

Date de validité tarifs :
31/12/2019

Toute annulation la
veille de l'intervention
sera facturée 150€

COORDONNÉES DU DISTRIBUTEUR

N° de commande :

Société :

Contact :

Code Postal :

Ville :

e-mail :

COORDONNÉES DU CHANTIER

Nom :

Téléphone :

Adresse :

Code Postal :

Ville :

Maison neuve

Maison de + de 2 ans

COORDONNÉES DE L'INSTALLATEUR

(Merci de laisser un numéro où vous joindre facilement, portable de préférence)

Société :

Personne à contacter :

e-mail :

Adresse :

Code Postal :

Ville :

Téléphone :

Fax :

Portable :

FACTURATION DE LA MISE EN SERVICE

Mise en service sans remplissage

255 € HT

Mise en service avec remplissage

303 € HT

La facturation sera faite systématiquement au demandeur : celui qui commande la prestation est celui qui paie.

À qui facturer la mise en service ?

Distributeur*

Particulier

Installateur

*Si facturation au distributeur, joindre impérativement le bon de commande avec la demande de mise en service

Travaux compris dans notre prestation :

Contrôle du respect des préconisations d'installation du constructeur • Remplissage de l'installation (selon formule choisie) et dégazage ou contrôle du taux de glycol • Contrôle de l'étanchéité • Contrôle du câblage et des tensions • Mise en route • Contrôle des débits et des sécurités • Paramétrage de la régulation • Envoi par mail d'un rapport de mise en service

PRODUITS

Code article du ballon :

N° de série :

Type d'appoint : Electrique

Chaudière

Nombre de capteurs : 1

2

3

Type d'appoint : Intégré

Sur toiture

Sur châssis

Type de toit (précisez si autre) : Tuile

Ardoise

Tôle ondulée

Autre

PRÉ-REQUIS

Si ces pré-requis ne sont pas respectés, un forfait de déplacement de 200 euros sera facturé)

- Le produit doit être accessible de plain pied ou via un Equipement de Protection Collectif (nacelle, échafaudage...) conforme et contrôlé
- Présence de l'installateur indispensable
- Présence du client final souhaitable
- L'installation doit être conforme aux données du constructeur
- Le ballon doit être mis en eau
- L'appareil doit être raccordé électriquement (mais non alimenté)
- Le ballon et ses parties électriques doivent être accessibles

- Le remplissage du circuit solaire doit être effectué
- Dans le cas de capteurs solaires intégrés à la toiture, un film sous-toiture étanche obligatoire (papier bitumé ou tout autre matériau approprié). Dans le cas de fuite entraînant un dégât des eaux, en l'absence de sous-toiture étanche, la responsabilité du fabricant ne pourra être retenue.
- Pour les constructions neuves, le compteur électrique doit être le compteur définitif

Mise en service souhaitée entre le

et le

(Demande à retourner au moins 2 semaines avant la date d'intervention souhaitée)

Cachet :

Signature :

Comment bénéficier de ces services ?

RETROUVEZ TOUTES LES DÉMARCHES POUR BÉNÉFICIER D'UNE MISE EN SERVICE OU D'UN CONTRAT D'ENTRETIEN PAR NOTRE SERVICE D'INTERVENTIONS TECHNIQUES CONSTRUCTEUR



⊕ POUR UNE MISE EN SERVICE

1 Envoyez par mail à **interventions-constructeur@groupe-atlantic.com** :

• **la demande complétée de mise en service**

- poêle à granulés (p.20)
- pompe à chaleur air/eau et eau/eau (p.21)
- chaudière hybride gaz/PAC (p.22)
- chaudière hybride gaz/solaire (p.23)
- pompe à chaleur air/air ou climatisation (p.24)
- chauffe-eau solaire (Atlantic p.25 ou Thermor p.30)
- chauffe-eau thermodynamique split (Atlantic p.26 ou Thermor p.28)
- chauffe-eau thermodynamique sur air extrait (Atlantic p.27 ou Thermor p.29)

• **la demande d'ouverture de compte** (p.31)

2 Notre service de planification vous contacte afin de convenir d'un rendez-vous.

3 Le technicien d'interventions réalise la mise en service. À cette occasion, il présente, avec votre accord, les différents contrats d'entretien à votre client

Possibilité de recevoir les **demandes de mise en service en version informatique** sur demande auprès du Service d'Interventions Techniques Constructeur :
04 72 10 27 79 / interventions-constructeur@groupe-atlantic.com

⊕ POUR UN CONTRAT D'ENTRETIEN

1 À l'occasion de la mise en service ou d'un entretien, le technicien présente, avec votre accord, les différents contrats d'entretien à votre client.

2 Le client final envoie le contrat signé par courrier à l'adresse :

Service d'Interventions Techniques Constructeur
13 boulevard Monge - ZI - BP 71
69882 Meyzieu Cedex

Les garanties

TOUS NOS PRODUITS BÉNÉFICIENT D'UNE DURÉE DE GARANTIE DE 2 ANS. CERTAINES PIÈCES PRINCIPALES ONT UNE GARANTIE ÉTENDUE À 5 ANS



+ Mise en service par SITC ou SAV agréé

Vous avez opté pour une mise en service réalisée par le SITC ou un SAV agréé ? Vous bénéficiez d'une garantie supplémentaire d'une année : pièces, main d'œuvre et

déplacements, soit 3 ans pièces (2 ans + 1 année supplémentaire) et 1 an main d'œuvre et déplacements

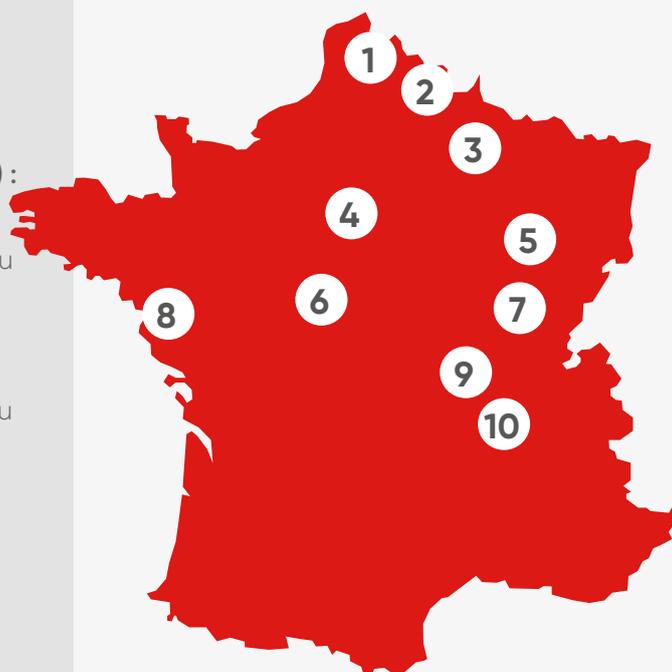
PRODUIT	GARANTIE		MISE EN SERVICE RÉALISÉE PAR SITC OU SAV AGRÉÉ : 3 ans pièces et 1 an main d'œuvre et déplacements
	2 ANS PIÈCES	5 ANS PIÈCES	
Pompe à chaleur	✓	• Compresseur • Corps de chauffe • Ballon ECS	✓
Poêle à granulés	✓	• Corps de chauffe	✓
Chaudière hybride gaz PAC	✓	• Compresseur • Corps de chauffe • Ballon ECS	✓
Chaudière murale	✓	• Ballon • Corps de chauffe	✓
Chaudière hybride gaz solaire	✓	• Corps de chauffe • Ballon • Capteurs	✓
Chauffe-eau solaire	✓	• Cuve • Capteurs	
Chauffe-eau thermodynamique split et air extrait	✓	• Cuve • Pièces électriques	✓
Pompe à chaleur air/air ou climatisation	✓	• Compresseur	✓

* Sur simple appel passé avant 15h, la ou les pièces sont expédiées en 24h chrono en semaine et en France métropolitaine (pas d'expédition les week-end et jours fériés)

Atlantic et Thermor conçoivent et produisent en France

10 sites industriels performants

- 1 Merville (59) :** Chaudières domestiques, pompes à chaleur, solutions hybrides
- 2 Billy-Berclau (62) :** Pompes à chaleur et chaudières murales
- 3 Cauroir (59) :** Chaudières et ballons collectifs
- 4 Aulnay-sous-Bois (93) :** Préparateurs d'ECS, équipements de chaufferie
- 5 Fontaine (90) :** Chauffe-eau électriques, solaires et thermodynamiques
- 6 Saint-Jean-de-la-Ruelle (45) :** Chauffage électrique
- 7 Saint-Louis (68) :** Chauffe-eau électriques
- 8 La Roche-sur-Yon (85) :** Chauffage électrique, sèche-serviettes, chauffe-eau électriques et thermodynamiques
- 9 Pont-de-Vaux (01) :** Chaudières collectives
- 10 Meyzieu (69) :** Ventilation, protection incendie



Les services Atlantic et Thermor :

Vos contacts nationaux



Pompes à chaleur & chaudières domestiques
atlantic

Solutions chaufferie & eau chaude sanitaire
atlantic

Climatisation & ventilation
atlantic

Radiateurs & eau chaude sanitaire
atlantic **Thermor**

AVANT-VENTE
(aide à la sélection de produit, études et dimensionnement)

ASSISTANCE TECHNIQUE & GARANTIES (aide à l'installation, au dépannage, pièces détachées, garanties...)

03 51 42 70 42	01 46 83 60 18 avvsolutionschaufferie@groupe-atlantic.com	04 72 10 27 70	02 85 33 70 85	02 38 71 07 77
	03 51 42 70 03	04 72 10 27 50		

INTERVENTIONS TECHNIQUES

04 72 10 27 79
interventions-constructeur@groupe-atlantic.com

PIÈCES DÉTACHÉES & SERVICES EN LIGNE

- Pièces détachées 24h/24 et 7j/7 (sélection et commande)
- Garanties (aide au diagnostic et gestion de la garantie en ligne)
- Documentations (notices, guides techniques)

<http://atlantic.plateforme-services.com>

<http://thermor.plateforme-services.com>

FORMATIONS

04 72 10 27 69
www.atlantic-formations.fr / www.thermor-formations.fr
cesc.formation@groupe-atlantic.com